

qualifié non seulement de démocratique mais de responsable. Le gouvernement doit répondre de ses actes. Aux États-Unis, personne n'est responsable de la mauvaise tournure des événements. Si l'inflation devient incontrôlable, le reprochez-vous au président, à la Chambre des représentants, au Sénat ou au pouvoir judiciaire? Vous pouvez parfois blâmer également les trois branches du pouvoir pour la seule raison qu'elles ne travaillent pas de concert. Lorsque les choses tournent mal dans le régime canadien les gens se doutent fort bien qui est le coupable: c'est le gouvernement au pouvoir.

Notre régime veut que le gouvernement puisse exercer un contrôle sur les travaux de la Chambre des communes, car il en est responsable devant les électeurs et la Chambre des communes. Tous les membres du parti ministériel sont aussi députés à la Chambre des communes et doivent être considérés au même titre que tous les autres députés. Il ne s'agit pas de savoir si les partis jouissent de privilèges particuliers ou égaux, mais s'ils ont un certain appui à la Chambre des communes et s'ils sont autorisés à gérer les affaires de l'État comme ils le jugent bon selon l'appui que les électeurs accordent à chaque parti.

M. Barnett: Le député me permet-il une autre question?

M. Reid: Oui.

M. Barnett: Le député a dit, presque d'un même souffle, que le gouvernement devait exercer un certain contrôle sur le Parlement et qu'il était comptable au Parlement. Comment peut-il concilier ces deux énoncés?

Une voix: Parce qu'il est libéral.

M. Reid: Le gouvernement fait deux choses. Il s'occupe de l'administration par l'intermédiaire des membres du Conseil privé. Le ministère a l'appui des députés de son parti à la Chambre. Aussi longtemps qu'il conserve l'appui de ces députés, il demeure au pouvoir si le gouvernement est majoritaire, bien entendu. Un Parlement minoritaire dépend de l'appui de la majorité de la Chambre. S'il perd cet appui, il doit lâcher prise. Je ne vois aucune contradiction dans ce que j'ai dit.

Sous le rapport des responsabilités, c'est une très bonne chose que le gouvernement soit chargé de la conduite des affaires de la Chambre, et non pas les parties de l'opposition ou les petits partis. Je crois que l'article

75c est un compromis raisonnable mais imparfait, car il ne va pas assez loin. J'aurais préféré quelque chose de plus conforme au régime britannique. Je reconnais que le régime est en évolution au Canada. Nous n'en sommes pas encore au point où nous pouvons nous discipliner en vue de venir à bout de notre tâche. Nous devons prendre le temps voulu et avancer pas à pas.

La plupart des raisons qu'on a invoquées pour s'opposer à l'article 75c ne sont pas justifiables. Je recommande à la Chambre les articles 75A, 75B et 75c. Je soupçonne que trois, quatre ou cinq ans après l'adoption de l'article 75c, nous chercherons de nouveau à établir un régime encore plus efficace.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député me permettrait-il une question? Comme le député a parlé de la nature de notre régime, répondra-t-il à la question suivante? Lorsque la population du Canada se rend aux urnes, élit-elle un gouvernement ou un Parlement? Peut-être qu'en répondant à cette question, il pourrait aussi répondre à la suivante: Le gouvernement est-il comptable au Parlement ou directement à la population?

• (4.50 p.m.)

M. Reid: Voilà une question très intéressante, monsieur l'Orateur. Je voudrais me croire élu à la Chambre des communes à titre individuel pour représenter mes commettants. C'est peut-être vrai dans le cas des circonscriptions rurales, mais je soupçonne que la majorité des députés ont été élus parce qu'ils appartenaient à un certain parti politique, doté d'un programme particulier. Je dirais donc que la majorité des députés doivent leur présence ici à un parti politique et à son programme. Un autre groupe se trouve ici par tradition ou, si vous voulez, parce que leur circonscription leur est acquise; ils viennent ici grâce à leurs propres mérites.

Aujourd'hui, nous élisons un gouvernement et une opposition. Nous ne venons pas ici en tant qu'individus. Le régime démocratique ou parlementaire ayant évolué pour devenir une démocratie de masse où les partis répondent d'eux-mêmes aux commettants, nous venons ici en tant que membres de partis politiques. Je dirais au député qu'on reconnaît ce point-là pour la première fois dans les articles proposés 75A, 75B et 75c. A mon avis, c'est l'article 75A qui s'écarte le plus de la tradition; il stipule que les partis seront chargés de déterminer les travaux de la Chambre, et